

Compte rendu du Conseil municipal du 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 29 JANVIER à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 23 JANVIER 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

Nombre de votants : 13

Etaient présents :

Mesdames Dominique TOISON, Christiane BRUGIER, Michelle RAVELEAU, Cécile SEBASTIEN
Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Alain FORT, Christian GUERIN Roland COMBEAUD,
Jean-Michel PUISSESSEAU, Jean-Bernard GRENAILLE, Michel SANSIQUET

Absents : Dominique NADEAU a donné pouvoir à JB Grenaille, Michel RIBARDIERE

Secrétaire de séance : Michel SANSIQUET

Le compte rendu du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité

 **PROJETS 2018**

Voirie :

Trottoirs et enrobé :

Route Bouresse : 51 942€

Rue des perdrix : 29 992.95 €

Bâtiments :

Nettoyage, peinture des façades de la mairie et de l'école
Crépi à finir derrière l'église.

Un devis a été demandé aux Ets Beauchesne pour la mise aux normes handicapé des toilettes intérieures à la salle des fêtes pour 704.23 €.

Une table inox supplémentaire sera commandée pour l'office de la salle Etève.

Le Maire souhaiterait également que le pigeonnier de Loubressac soit « cristallisé ». Un chantier d'insertion pourrait être mis en place en collaboration avec le centre de formation du Vigeant.

PERSONNEL

RENOUVELLEMENT CONTRAT BARBIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat de Mme BARBIER Sylviane adjoint technique est terminé au 31 janvier 2018.

Elle assure le ménage dans les locaux communaux (école, mairie, salles communales) à hauteur de 48 heures par mois.

Ce contrat sera renouvelé pour la 6^{ème} année et devra en 2019, conformément à la loi n°2012-347 du 12/03/2012, devenir un CDI en cas de reconduction.

Sur proposition de Mme Cécile Sebastien, le conseil municipal, après avoir voté (12 voix pour et 1 abstention) autorise le Maire à renouveler le contrat de Mme BARBIER Sylviane pour une durée **indéterminée** et à signer les documents s'y rapportant.

PERSONNEL TEMPORAIRE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer des contrats avec du personnel temporaire afin de faire face aux absences, congés, ou autre motif qui nécessiteraient la présence d'un agent contractuel au sein de la collectivité pour une courte durée.

CONVENTION BALAYAGE SIMER

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la convention de prestation pour le balayage de la voirie avec le SIMER.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à raison de 42 h/an pour 1 passage par mois. Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

PISCINE DE GOUEX

Le Maire rappelle au conseil municipal lors de la fusion des Communautés de Communes, la CCVG a étendu ses compétences sur plusieurs champs d'activités.

A cet effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de la piscine de Gouex et a émis son rapport le 30 octobre 2017.

L'ensemble des communes membres de la CCVG doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées par le transfert et délibérer sur les modalités de ce transfert.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition de la charge nette transférée à la CCVG de 18 475 €, arrondie à 18 500 €.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

Après délibération, le conseil municipal, donne un avis favorable.

PACTE FISCAL ET FINANCIER

Le Maire rappelle au conseil municipal lors de la fusion des Communautés de Communes, la CCVG a étendu ses compétences sur plusieurs champs d'activités. A cet effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de l'intégration du Pacte fiscal et financier et a émis son rapport le 30 octobre 2017.

L'ensemble des communes membres de la CCVG doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées par le transfert et délibérer sur les modalités de ce transfert.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition de l'intégration du Pacte fiscal et financier dans l'attribution de compensation.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal, donne un avis favorable.

TAXE AMENAGEMENT (URBANISME)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 à L 331-46

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2014 renonçant à la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans.

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

Considérant que le conseil municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

Le conseil décide, à l'unanimité,

De renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

CONCESSION CIMETIERE – RETROCESSION

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur MENARD Gérard domicilié à POITIERS 100, rue des deux Communes est propriétaire d'une concession n° CD-CD1/10 dans le cimetière depuis 2010.

Il a depuis décidé d'acquérir une concession au columbarium et souhaite que la commune reprenne le terrain précédemment acquis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder au rachat de la concession n° CD-CD1/10 au prix de 53.34 € (prix d'achat), somme qui sera reversée à Monsieur MENARD Gérard.

SALLE DES FETES

Le Maire propose au conseil de supprimer le tarif correspondant au vidéo projecteur (celui-ci étant très peu utilisé). Le conseil donne son accord.

ASSAINISSEMENT 2017 – REDUCTION FACTURE

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de réduction d'une facture d'assainissement pour l'année 2017 émanant de l'Auberge du connétable Chandos.

En effet, ayant subi une très importante fuite d'eau, la facture d'assainissement comptabilise 565 m3, or la consommation moyenne de cet établissement est de 200 m3.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'application d'un dégrèvement de consommation à hauteur de 365 m3, 200 m3 seront facturés pour 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelles ZD 118-176, route de Gouex

Parcelles ZD 239-240, route de Gouex

HABITAT 86

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier d'Habitat 86 informant la municipalité de la mise en vente de 2 logements rue Emile Albert Vergier, ce qui diminuera le parc locatif public proposé sur la commune.

Le conseil, après en avoir longuement discuté, souhaite que soit adressée à Habitat 86 une demande de construction de logements locatifs au lotissement des acacias.

INFORMATIONS

La CCVG informe qu'elle organisera une petite balade en 2018

La CCVG sollicite la commune pour l'accueil du festival des notes, Monsieur le Maire demande des renseignements à Mme GUYONNET.

Tour de table

Cécile Sébastien évoque la possibilité d'installer un skate park en complément du city stade

A ce propos le Maire informe qu'un riverain du city stade rencontre des problèmes liés aux ballons qui arrivent chez lui et que les utilisateurs reviennent chercher en s'introduisant dans sa propriété. Un filet pourrait être installé.

Jean-Michel Puissesseau signale des nids de poules importants sur le chemin de la plaine

Roland Combeaud évoque la réunion concernant la RN 147, ainsi que la réunion des aînés qui a eu lieu dans la salle Etève.

A ce propos il suggère d'améliorer l'accès au placard (problème de portes).

Monsieur Guérin lui répond que tout est normal et propose au conseil d'y aller voir.

Patrick Giraud souhaiterait que le conseil travaille sur l'organisation de la fête champêtre du 28 juillet 2018

Jackie Pérault propose une réunion de commission des finances

LE LUNDI 12 FEVRIER à 15 H 30

Fin de séance : 20 h

Prochaine réunion : LUNDI 26 FEVRIER